



Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 24 novembre 2017 à 9 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 17 novembre 2017.

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Rapport d'activité du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'activité du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg.

Prend acte

2 Débat d'orientations budgétaires 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Prend acte

3 Décision modificative n°1 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

A) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	-1 704 362,61 €
014	Atténuation de produits	-506 290,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 600 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-257 731,60 €
66	Charges financières	-1 100 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 471 842,21 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	96 542,00 €
		600 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	8 100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 624,65 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-389 853,36 €
731	Impôts locaux	30 271,00 €
74	Dotations et participations	-474 551,00 €
75	Autres produits de gestion courante	350 011,93 €
76	Produits financiers	7 969,00 €
77	Produits exceptionnels	-305 592,22 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	867 020,00 €
		600 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	506 624,65 €
041	Opérations patrimoniales	17 480 506,71 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	960 000,00 €
13	Subventions d'investissement	216 057,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-1 695 031,00 €
204	Subventions d'équipement versées	-6 422 981,81 €
21	Immobilisations corporelles	-8 956 108,19 €
23	Immobilisations en cours	-2 574 867,36 €
27	Autres immobilisations financières	-64 200,00 €
4541107	Aménagement de voirie pour tiers	-70 000,00 €
4541111	Travaux voirie suite aux fouilles gestionnaires de réseaux	-40 000,00 €
4541113	Déviations de réseaux - Extension tram E Robertsau	-280 000,00 €
4541115	Aménagement des abords du Tribunal	-260 000,00 €
		-1 200 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
023	Virement de la section de fonctionnement	2 600 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-2 289 459,00 €
041	Opérations patrimoniales	17 480 506,71 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 052 000,00 €
13	Subventions d'investissement	-9 102 901,26 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-22 780 759,26 €
20	Immobilisations incorporelles	-141 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	-345,00 €
23	Immobilisations en cours	-18 937,23 €
27	Autres immobilisations financières	11 213 719,86 €
4541207	Aménagement de voirie pour tiers	-70 000,00 €
4541211	Travaux voirie suite aux fouilles gestionnaires de réseaux	-40 000,00 €
4541213	Déviation de réseaux - Extension tram E Robertsau	-280 000,00 €
4541214	Refacturation diagnostic archéo - Extension tram D Kehl	-58 320,00 €
4541215	Aménagement des abords du Tribunal	-260 000,00 €
458216	Aménagement place du Château	496 195,18 €
		-1 200 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses **2 176 785 909 €**
 En recettes **547 644 674 €**

B) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, une révision d'autorisations de programme

C) d'approuver :

- la reprise de provision de 20 M€ inscrite au budget primitif, afin de financer pour partie les détournements de déchets effectués sur l'exercice 2017 pendant la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères ;
- la reprise de provision de 867 020 € inscrite en DM1 et constituée en 2011 suite à l'accord trouvé avec la SNCF quant au financement de l'entretien de la verrière de la gare ;
- la constitution d'une provision à hauteur de 96 542 € concernant les admissions en non-valeur, dont le montant est calculé à partir d'une moyenne des montants réalisés des admissions en non-valeur sur les trois dernières années.

D) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	251 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-41 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00 €
66	Charges financières	65 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-150 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 000,00 €
		0,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	-46 100,00 €
74	Subventions d'exploitation	30 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 100,00 €
		0,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

020	Dépenses imprévues	-367 937,61 €
041	Opérations patrimoniales	700 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	640 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-470 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-302 062,39 €
		200 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

021	Virement de la section d'exploitation	-300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	700 000,00 €
13	Subventions d'investissement	-200 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €
		200 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses **151 657 347 €**

En recettes **25 728 675 €**

E) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, une révision d'autorisations de programme.

F) d'approuver la constitution d'une provision à hauteur de 45 000 € concernant les admissions en non-valeur, dont le montant est calculé à partir d'une moyenne des montants réalisés des admissions en non-valeur sur les trois dernières années.

G) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION**Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

022	Dépenses imprévues	-20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	160 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	-315 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	75 000,00 €
		100 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	-1 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	10 000,00 €
77	Produits exceptionnels	91 000,00 €
		100 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

020	Dépenses imprévues	41 704,71 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-551 607,71 €
23	Immobilisations en cours	849 903,00 €
458121	Accompagnement à la réhabilitation ANC	-130 000,00 €
458122	Projet Lumieau	-10 000,00 €
		500 000,00 €

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
		500 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	175 047 411 €
En recettes	25 554 668 €

- H) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, une révision d'autorisations de programme.
- I) d'approuver la constitution d'une provision à hauteur de 75 000 € concernant les admissions en non-valeur, dont le montant est calculé à partir d'une moyenne des montants réalisés des admissions en non-valeur sur les trois dernières années.

- J) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget annexe des zones d'aménagement immobilier.

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 870 244,85 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-877 884,00 €
		-2 748 128,85 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 128 694,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-877 884,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-745 241,00 €
77	Produits exceptionnels	3 690,15 €
		-2 748 128,85 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
010	Stocks	-877 884,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 128 694,00 €
		-2 006 578,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 870 244,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-136 333,15 €
		-2 006 578,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	71 048 702 €
En recettes,	12 305 734 €

K) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, une révision d'autorisations de programme.

L) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget annexe des transports collectifs.

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	-18 130,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-24 875,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-2 757 995,00 €
67	Charges exceptionnelles	-80 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	81 000,00 €
		1 700 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

73	Impôts et taxes	1 468 000,00 €
74	Dotations et participations	232 000,00 €
		1 700 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

204	Subventions d'équipement versées	-765 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	-220 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-214 500,00 €
		-1 200 000,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

021	Virement de la section de fonctionnement	4 500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-24 875,00 €
13	Subventions d'investissement	-561 155,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-5 113 970,00 €
		-1 200 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En dépenses	76 219 353 €
En recettes	27 455 636 €

M) d'approuver, en conséquence des modifications ci-dessus, une révision d'autorisations de programme.

N) de fixer à 23 705 009 € la participation du budget principal au budget annexe des transports collectifs.

O) d'arrêter, par chapitre, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 du budget annexe des ordures ménagères, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

011	Charges à caractère général	35 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-35 000,00 €
		0,00 €

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-10 000,00 €
		0,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
21		-10 000,00 €
		0,00 €

P) d'approuver les tarifs.

Q) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=LSbHzcYKRQV7cNynhD6l7A>

Adopté

4 Modification du règlement budgétaire et financier de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'adopter le règlement financier, applicable dès cet exercice 2017.

Ce règlement actualisé intègre trois amendements :

1. la suppression du seuil des restes à réaliser conformément à la préconisation de la CRC Grand Est ;
2. l'actualisation des missions de la Commission mixte paritaire, traitant désormais d'un quatrième type de remboursement, pour le mobilier et les travaux sur le site Etoile ;
3. les modalités de signature des contrats de prêt que l'assemblée métropolitaine a décidé de garantir.

Adopté

5 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 juillet 2017 siégeant dans le cadre d'une procédure de révision libre des attributions de compensation.

Il est demandé au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT et valide la proposition de modification des attributions de compensation attribuées par l'Eurométropole de Strasbourg aux communes suivantes :

à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Achenheim : 345 374,52 €
- Breuschwickersheim : 135 916,96 €
- Hangenbieten : 284 153,47 €
- Kolbsheim : 68 024,37 €
- Osthoffen : 61 785,10 €

Ainsi que le prévoyait la délibération n°2 du Conseil de l'Eurométropole du 16 décembre 2016, définissant les modalités de fonctionnement jusqu'au vote du budget primitif 2017, les montants des AC des cinq communes de l'ex Communauté de communes « Les Châteaux » étaient provisoires, dans l'attente d'une évaluation définitive, après vote par le Conseil de l'avis de la CLECT. Les corrections de versement mensuel par rapport à la somme des acomptes déjà versés aux communes seront effectuées, sur la base de la délibération, le dernier trimestre de l'année 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Blaesheim : 95 445 €
- Eckbolsheim : 40 632 €
- Geispolsheim : 511 178 €
- Illkirch-Graffenstaden : 5 272 360 €
- Oberschaeffolsheim : - 98 627 €
- Plobsheim : - 234 798 €.

Adopté

6 Créances à admettre en non-valeur et remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2017, des créances irrécouvrables, pour une somme de 58 145,36 €, au titre du Budget principal,
- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2017, des créances irrécouvrables pour une somme de 152 035,20 €, au titre du budget annexe de l'eau,
- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2017, des créances irrécouvrables pour une somme de 130 687,93 €,
- les admissions en non-valeur des créances minimales irrécouvrables, pour une somme de 750,08 €, au titre du budget principal,
- treize remises gracieuses pour un montant de 1 461,00 €, au titre du Budget principal.

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

7 Conventions de partenariat entre l'Eurométropole, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS).

Il est demandé au Conseil d'approuver des conventions de partenariat avec l'INSA et l'ENSAS.

Il est également demandé au Conseil de d'accorder une subvention de 15 000 € HT uniformément répartis sur les trois prochains exercices budgétaires et d'autoriser le président à signer les dites conventions et l'ensemble des documents afférents.

Adopté

8 Contribution de l'Eurométropole de Strasbourg au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité entre les territoires (SRADDET).

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication.

Communiqué

9 Délimitation d'un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine à Fegersheim.

Il est demandé au Conseil de créer un périmètre d'intervention pour l'aménagement et l'amélioration de la qualité urbaine des secteurs UXb1, UXb2 UXd4 et IIAUX du PLU à Fegersheim, en vue de l'exercice par l'Eurométropole de Strasbourg de son droit de préemption sur ces secteurs.

Adopté

10 Harmonisation des taux et des exonérations/dispositions de la taxe d'aménagement pour les 5 communes de l'ancienne Communauté de communes "Les Châteaux" avec les règles en cours à l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider, pour chaque commune de la communauté des communes « les châteaux » :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 %,
- de fixer la valeur de l'aire de stationnement non comprise dans la surface de construction visée à l'article L 331-10 du même code à 5 000 € l'emplacement en application du 6e de l'article L 331-13 du code de l'urbanisme,
- d'exonérer totalement de taxe d'aménagement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui bénéficient d'un prêt locatif à usage social (PLUS),
- de fixer la réversion aux communes d'implantation de la construction à 50 % du produit perçu de la taxe d'aménagement en application de l'article L 331-2,
- d'exonérer de taxe d'aménagement à hauteur de 50 % les surfaces individuellement non closes destinées au stationnement des voitures réalisées en sous-sol des opérations de construction (à l'instar de la délibération du 29 novembre 2013).

Adopté

11 Evolution de la fiscalité de l'urbanisme (taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement) applicable à l'ouverture de l'urbanisation de l'entrée Ouest à Geispolsheim Gare.

Il est demandé au Conseil de fixer à 10 % le taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur de l'entrée Ouest à Geispolsheim Gare.

Adopté

**12 ANRU Cronenbourg : restructuration du secteur Einstein/Haldenbourg.
Régularisation foncière entre la Ville et l'Eurométropole :
- acquisition par l'Eurométropole auprès de la Ville de trois lots de
copropriété
- annulation du point 3 de la délibération du Conseil de l'Eurométropole en
date du 30 juin 2016.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) l'annulation du point 3 uniquement de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, en date du 30 juin 2016 ayant approuvé l'acquisition auprès de la ville de Strasbourg des biens et droits immobiliers lui appartenant et dépendant de la copropriété 5,79 rue Albert Einstein (lot n° 73) et ceux dépendant de la copropriété 4 place de Haldenbourg (lots n° 32 et lot n° 33), au prix total de 281 250 €.
- 2) l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg auprès de la ville de Strasbourg, dans le cadre du projet de restructuration du secteur Einstein/Haldenbourg (Déclaration d'utilité publique du 21 août 2014), des biens et droits immobiliers dépendant :
 - de la copropriété 4 place de Haldenbourg à 67200 Strasbourg, les lots n° 32 et n° 33 (propriété de la ville de Strasbourg) vacants, estimés par France Domaine à 114 750 € :

Commune de Strasbourg

Banlieue de Cronenbourg – Koenigshoffen

Section KY n°136/25 de 15,03 ares

Section KY n° 125/25 de 14,05 ares

Lot n°32 :

Bâtiment B : au sous-sol : un sous-sol magasin, l'escalier d'accès, un W.C., un cabinet de toilette

Au rez-de-chaussée : le magasin n°6, un escalier d'accès au sous-sol,

Et une fraction dans les parties communes :

274/10.000èmes des parties communes ;

Commune de Strasbourg

Banlieue de Cronenbourg – Koenigshoffen

Section KY n°136/25 de 15,03 ares

Section KY n° 125/25 de 14,05 ares

Lot n°33 :

Au sous-sol : un sous-sol magasin, l'escalier d'accès, un W.C., un cabinet de toilette

Au rez-de-chaussée : le magasin n°7, un escalier d'accès au sous-sol

Et une fraction dans les parties communes :

158/10.000èmes des parties communes ;

- de la copropriété 5, 7, 9 rue Albert Einstein à 67200 Strasbourg, le lot n° 73 (propriété de la ville de Strasbourg) actuellement loué, estimé par France Domaine à 116 550 € :

Commune de Strasbourg

Banlieue de Cronembourg – Koenigshoffen

Section KY n°124(A)/25 de 49,80 ares

Section KY n°124(B)/25 de 1,77 ares

Section KY n°124(C)/25 de 0,65 are

Lot n°73 :

Au sous-sol : un cuisine, un dépôt de bière avec escalier, la toilette n°1 et le W.C. n°1 et 2 (hommes), la toilette n°2 et les W.C. n°3 et 4, un dégagement, et un escalier

Au rez-de-chaussée : le magasin n°4 (restaurant) et deux ouvertures d'accès par escalier au sous-sol

Et une fraction dans les parties communes :

326/10.000èmes des parties communes ;

- moyennant le versement à la ville de Strasbourg d'un prix de cent soixante treize mille vingt cinq euros (173 025 €) correspondant à l'indemnité principale pour l'ensemble des trois lots et une indemnité de remploi de huit mille six cent cinquante et un euros (8 651 €) soit 5 % de la valeur vénale globale, soit un total de cent quatre vingt un mille six cent soixante seize euros (181 676 €) ; le prix des lots de copropriété se décomposant de la manière suivante :

114 750 € (pour les lots n° 32 et n° 33)

58 275 € (pour le lot 73) : la ville de Strasbourg ayant consenti un abattement de 50% sur la valeur de France Domaine eu égard au projet d'intérêt général (réalisation d'un pôle associatif) et aux contreparties suffisantes pour la ville de Strasbourg ;

- ainsi que la prise en charge des taxes et frais afférents à la vente à intervenir (notamment diagnostics techniques, charges de copropriété et taxe foncière prorata temporis) ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant(e) à signer les actes à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

13 Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de la SOCOLOPO - désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver la désignation de Mme Annick NEFF, conseillère eurométropolitaine, pour être membre de droit et représenter l'Eurométropole de Strasbourg au sein du Conseil d'administration de la SOCOLOPO.

Adopté

14 SOCOLOPO - Convention de mise en place du Prêt haut de bilan bonifié avec la Caisse des dépôts et consignations - Garantie de la collectivité.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 950 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 66284 constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est également demandé au Conseil de décider le droit de réservation de 5 ou 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base d'un premier bilan annuel et définitif selon les ordres de service réalisés en réhabilitation les années 2017/2018.

Il est, en outre, demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant(e) à signer toute convention avec la SOCOLOPO, à exécuter la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie) et à intervenir au(x) contrat (s) qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et la SOCOLOPO.

Adopté

15 Approbation du document cadre fixant les orientations stratégiques d'attribution des logements locatifs sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de d'approuver le document cadre fixant les orientations stratégiques d'attribution de logements locatifs sociaux sur l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Prendre en compte l'ensemble des demandes (conforter la vocation universaliste du logement locatif social tout en tenant compte des plus démunis) pour mettre en œuvre toutes les mixités sur le territoire ;
- Poursuivre le développement d'une offre de logements diversifiée (typologie, localisation, accessibilité financière) à la fois dans le parc social, mais également dans l'ensemble du parc de logement afin de favoriser le parcours résidentiel ;
- Prendre en compte les publics prioritaires (L441-1 du CCH) sur l'ensemble du territoire tout en maintenant la spécificité des Publics prioritaires accompagnés ;
- Engager le rééquilibrage des quartiers prioritaires (QPV) et plus particulièrement en rénovation urbaine (NPNRU) ;
- Mieux accompagner et informer les demandeurs sur les parcours résidentiels, en particulier les demandeurs les plus fragiles (1er quartile, Public Prioritaire, ménages relogés dans le cadre de la rénovation urbaine) ;
- Garantir l'équité de traitement des ménages et la transparence des processus d'attribution ;
- Favoriser les mutations comme leviers d'équilibre de l'occupation du parc ;
- Définir des trajectoires pour plus de diversité (et de progression) les secteurs identifiés.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la mise en œuvre de ce document et à signer toutes conventions de mise en œuvre afférentes.

Adopté

**16 Fichier partagé de la demande locative sociale dans le Bas-Rhin - participation financière 2017.
Participation exceptionnelle complémentaire en 2017 relative à l'expérimentation de la cotation de la demande sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg durant le dernier trimestre 2017.**

Il est demandé au Conseil de décider l'octroi à l'association régionale des organismes HLM d'Alsace d'une subvention de 24 389 € pour l'année 2017, au titre du fichier partagé de la demande en logements locatifs sociaux qu'elle gère sur l'ensemble du territoire alsacien, dont le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et au titre de l'expérimentation de la cotation.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

17 Garantie d'emprunt du Prêt social location accession (PSLA) pour le financement de l'opération de 11 logements dans l'ilot Saint urbain à Strasbourg (lot ZD6 ZAC Etoile).

Il est demandé au Conseil de décider de la garantie par l'Eurométropole de Strasbourg du prêt social location-accession (PSLA) qui sera contracté par la SCI Strasbourg Eurométropole Accession (SCI SEA) auprès du Crédit Agricole pour la réalisation de 11 logements en financement Prêt social location accession (PSLA) au sein de l'opération ZAC Etoile à Strasbourg sur le lot ZD6 (ilot Saint Urbain) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 1.600.000 €

Phase de mobilisation :

- En une ou plusieurs fois sur 24 mois maximum.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1.00 %. (Soit ce jour : 1.00 %).
- Remboursement des intérêts par échéances trimestrielles constantes.

Phase de locative :

- Sur une durée de 4 ans maximum.
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0.90 %. (Soit ce jour : 0.90 %).
- Remboursement des intérêts par échéances trimestrielles constantes.

Révision des taux :

- Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence EURIBOR + 3 mois à la date de la délibération.

- Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux EURIBOR + 3 mois est modifié entre la date de la délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.
- Les taux indiqués ci-dessus seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux EURIBOR + 3 mois.

Remboursement anticipé :

- Obligatoire en cas de vente dûment établie de tout ou partie des logements financés au moyen du présent prêt par suite de la levée d'options par les locataires accédants (l'emprunteur s'engage dans ce cadre à affecter les sommes provenant de cette ou de ces ventes au remboursement anticipé total ou partiel d'une tranche d'amortissement à hauteur de la quote-part du financement affectée aux biens cédés, et ce dans un délai maximum de 35 jours après la signature de l'acte authentique de vente).
- Non prévu dans les autres cas.

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Au cas où la SCI Strasbourg Eurométropole Accession (SCI SEA) - pour quelque motif que ce soit - ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus sur le prêt, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- l'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour ce faire - pendant toute la durée du prêt - à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à intervenir au contrat de prêt social location accession (PSLA) qui sera passé entre le Crédit Agricole et la SCI Strasbourg Eurométropole Accession (SCI SEA), ainsi qu'à signer toute convention ou tout document y afférent.

Adopté

18 Lancement de la concertation prolongement de la ligne G - Bouclage Sud.

Il est demandé au Conseil de décider d'engager une procédure de concertation qui aura pour objectifs principaux d'associer les habitants, les associations locales et plus largement toutes les personnes concernées par le projet portant sur une desserte Bus à Haut Niveau de Service des quartiers Gare/centre-ville à Strasbourg, ceci afin :

- de consolider le réseau radio-concentrique de transports de l'agglomération Strasbourgeoise ;
- d'offrir une alternative à la liaison tram directe Gare/Etoile par un transport collectif structurant ;

- de démultiplier les possibilités d'itinéraires en transports collectifs par la création de nouvelles correspondances en évitant le nœud central Homme de Fer ;
- de rendre plus lisible et performante la desserte des secteurs traversés en transport collectifs ;
- de viser une amélioration de l'usage des transports en commun afin de réduire la part modale de la voiture et améliorer la qualité de l'air ;
- de desservir directement les équipements du Nouvel Hôpital depuis la gare de Strasbourg.

La concertation portera également sur des volets plus techniques de l'opération projetée parmi lesquels : l'intermodalité, les conditions d'insertion sur les axes routiers et l'organisation du stationnement.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre, des modalités énumérées ci-après :

- diffusion d'informations dans la presse locale et dans les bulletins de la collectivité concernée ;
- diffusion d'une lettre d'information ;
- organisation d'au moins une réunion publique, la date et le lieu seront portés à la connaissance du public par voie de presse ;
- organisation d'une ou plusieurs réunions-ateliers avec les représentants des organismes et associations représentatifs des intérêts des quartiers desservis et des usagers ;
- expositions accompagnées de registres d'expressions du public ;
- édition d'une plaquette de présentation ;
- utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- mise à disposition d'une ligne téléphonique d'information.

La concertation se déroulera sur une durée de 1 mois d'ici la fin de l'année 2017.

Il est en outre demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e :

- de mettre en œuvre la concertation préalable selon les modalités précédemment définies,
- de solliciter également la contribution financière des autres partenaires.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la poursuite, par l'Eurométropole de Strasbourg des études afférentes au projet nécessaires à la concertation et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer et exécuter tous les documents, actes, contrats, marchés et conventions nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

***EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT
MÉTROPOLITAIN***

19 Convention d'agrément de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant(e) à signer la convention d'agrément Etat – Région – CRESS – et autres collectivités.

Adopté

20 Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg au Labo des partenariats.

Il est demandé au Conseil de décider de désigner Mme Jeanne BARSEGHIAN représentante de l'Eurométropole de Strasbourg à l'Assemblée générale de l'association « Labo des partenariats ».

Adopté

21 Capitalisation de la SCIC Relais chantiers. Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver la prise de participation de l'Eurométropole de Strasbourg au capital de la SCIC Relais chantiers à hauteur de 50 000 € et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Il est également demandé au Conseil de désigner :

M. Patrick ROGER pour le représenter à l'Assemblée générale de la SCIC et d'autoriser le représentant ainsi désigné à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la société.

Adopté

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX**

22 Etude-action de promotion d'un environnement intérieur sain dans le parc social.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à solliciter les subventions relatives à ce projet auprès de l'Etat,
- à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

Adopté

23 Raccordement au réseau de chauffage urbain de l'Esplanade des bâtiments de la Manufacture des Tabacs, de la Haute Ecole des Arts Appliqués et des Bains municipaux à la Krutenau : autorisation de sortie du périmètre.

Il est demandé au Conseil d'approuver la desserte par le réseau de chaleur de l'Esplanade, hors du périmètre défini dans la convention de délégation de distribution d'énergie calorifique du réseau de chaleur de l'Esplanade du 17 novembre 1998, des Bains municipaux situés Boulevard de la Victoire, de la Manufacture des Tabacs située rue de la Krutenau et de la HEAR situé rue de l'Académie à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- la Société Nouvelle d'Exploitation Thermique de l'Esplanade et le cas échéant les prochains exploitants à raccorder dans les conditions générales d'exploitation prévues par la convention du 17 novembre 1998, les Bains municipaux situés Boulevard de la Victoire, la Manufacture des Tabacs située rue de la Krutenau et la HEAR située rue de l'Académie à Strasbourg,
- le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté

24 Remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver les remises gracieuses eau et assainissement, pour un montant total de 356 385,09 euros et d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à émettre les mandats et titres de recettes nécessaires à l'exécution budgétaire de la délibération.

Adopté

25 Mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Eurométropole de Strasbourg et la CCA (Chambre de Consommation d'Alsace). Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Chambre de Consommation d'Alsace,
- la convention financière 2018 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Chambre de Consommation d'Alsace pour un montant de 22 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer :

- la convention d'objectifs ainsi que la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Chambre de Consommation d'Alsace,
- tous actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Il est en outre demandé au Conseil de désigner Mme Jeanne BARSEGHIAN pour représenter l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'association en tant que membre de droit.

Adopté

26 Renouvellement du soutien à l'association SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement) pour la gestion du CINE de Bussierre. Subvention 2018, conventions de mise à disposition et d'objectifs.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association SINE,
- la convention financière 2018 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association SINE pour un montant de 85 000 €,
- la convention de mise à disposition de locaux du site de la ferme Bussierre à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association SINE, à titre gracieux et pour une durée de 4 ans.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer :

- la convention d'objectifs, la convention financière ainsi que la convention de mise à disposition des locaux susmentionnées entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association SINE,

- tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Il est en outre demandé au Conseil de désigner M. Alain JUND, Vice-président pour représenter l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'association SINE en tant que membre de droit.

Adopté

SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

27 Avenant n°1 au contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium (01/09/2012 - 31/08/2026).

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SEM Pôle funéraire public de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil de décider la mise en place d'un moratoire sur la redevance fixe annuelle versée en contrepartie de la mise à disposition des équipements, sur une période de 4 ans destiné à couvrir une dépense exceptionnelle de 389 K€ relevant de l'Eurométropole et prise en charge par la SEM Pôle funéraire public de Strasbourg.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant et tout autre document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

28 Tarification de location de salle et de prestations du Zénith.

Il est demandé au Conseil d'approuver les propositions tarifaires de la Société S-PASS Zénith de Strasbourg à partir du 1^{er} janvier 2018 et d'autoriser cette société à appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2018.

Adopté

29 Renouvellement de la convention de mise à disposition du stade de la Meinau entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'occupation du stade de la Meinau, ainsi que des terrains du centre sportif Sud pour la saison sportive 2017/2018 définissant les modalités d'utilisation et d'exploitation de ces équipements sportifs, et le montant de la redevance d'occupation fixée à 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC par saison sportive.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter les documents concourant à l'exécution de la délibération, ainsi que tous autres documents relatifs à cette opération.

Adopté

30 Gestion du bail emphytéotique consenti au bénéfice de la Ligue régionale de Tennis.

Il est demandé au Conseil d'approuver la prolongation d'un an du bail emphytéotique au bénéfice de la Ligue régionale de Tennis, objet de l'avenant n°3.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le transfert du bail emphytéotique conclu avec la Ligue d'Alsace de Tennis au bénéfice de la Ligue Grand Est ;
- le Président ou son-sa représentant-e à signer les documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

LE PRESIDENT,

ORIGINAL SIGNE

ROBERT HERRMANN



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du 24 NOVEMBRE 2017

Détails des votes électroniques

Nathalie LEGUET
Direction Conseil Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Point n° 5 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation
des charges transférées du 6 juillet 2017 siégeant dans le cadre d'une procédure de révision libre
des attributions de compensation

Pour

78

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYFUS-Henri, EGLES-Bernard, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

1

KARCHER-Dany

Abstention

1

KELLER-Fabienne

**Point n° 13 Représentation de l'Eurométropole de Strasbourg
au sein de la SOCOLOPO - désignation.**

Pour

82

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, POINSIGNON-Annick, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

0

Point n° 14 SOCOLOPO - Convention de mise en place du Prêt haut de bilan bonifié avec la Caisse des dépôts et consignations – Garantie de la collectivité.

Pour

84

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, POINSIGNON-Annick, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Point n° 15 Approbation du document cadre fixant les orientations stratégiques d'attribution des logements locatifs sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour

74

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BOUQUET-Gérard, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, JUND-Alain, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

8

BERNHARDT-Michel, BUFFET-Françoise, DEPYL-Patrick, IMBS-Pia, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, POINSIGNON-Annick

Point 15 de l'ordre du jour :

**Approbation du document cadre fixant les orientations stratégiques
d'attribution des logements locatifs sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 74 + 1 (M. Nicolas MATT)

Contre : 0

Abstention : 8

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Observation :

Monsieur Nicolas MATT indique que son boîtier n'a pas fonctionné et qu'il souhaitait voter « pour ».

Point n° 26 Renouvellement du soutien à l'association SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement) pour la gestion du CINE de Bussierre. Subvention 2018, conventions de mise à disposition et d'objectifs

Pour

82

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BOUQUET-Gérard, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, NISAND-Raphaël, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, QUEVA-Michèle, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, POINSIGNON-Annick, SAHIN-Meliké, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

0

**Point n° 30 Gestion du bail emphytéotique consenti
au bénéfice de la Ligue régionale de Tennis**

Pour

66

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DELEAU-Christian, DEPYL-Patrick, DILIGENT-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KLUMPP-Théo, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KUTNER-Jean-Marie, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

8

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, QUEVA-Michèle, SAHIN-Meliké, SENET-Eric, TARAL Bornia